



La concertation

Droit à l'emploi

Une concertation sur le droit à l'emploi, pour quoi faire ?

A l'heure où l'objectif de plein emploi est affiché comme une priorité par le Gouvernement, les acteurs de l'emploi, de l'insertion et des solidarités constatent qu'une partie de la population reste exclue du marché du travail.

Pourtant, le préambule de la Constitution française nous donne un horizon commun : le droit d'obtenir un emploi. Malgré les nombreuses tentatives qui ont vu le jour, malgré les différents services publics qui ont été mis en place, ce droit n'est pas encore une réalité pour toutes et tous.

En 2023 en France, 43 % des chômeur·ses l'étaient depuis plus d'un an, soit 2 229 100 personnes.



La privation durable d'emploi génère des difficultés pour les personnes, leurs familles et plus largement pour le territoire concerné. Le chômage de longue durée crée du désordre et des tensions, effets et symptômes d'une injustice. Et au niveau national, le chômage de masse engendre des mécanismes de stigmatisation et des dépenses sociales peu fécondes : c'est une déperdition d'énergie collective. Ce n'est pas le droit à l'emploi qui est un coût pour la collectivité mais bien la privation durable d'emploi.

L'économie, contrainte par les exigences toujours croissantes de la compétitivité sur un marché globalisé et financiarisé, exclut durablement des personnes de la société du travail. Notre pays doit se mobiliser et innover pour parvenir à mettre fin à la privation durable d'emploi et à garantir à chaque personne souhaitant travailler la possibilité de le faire. Et ainsi donner corps au principe constitutionnel qu'est le droit d'obtenir un emploi.

C'est dans cet objectif que nous,

17 structures nationales engagées

pour l'emploi et pour la solidarité, fortes de notre expérience de terrain, faisons le choix d'engager collectivement une grande concertation nationale pour une loi du droit à l'emploi pour toutes et tous en 2024.



Une méthode : la concertation

Les acteurs et actrices de la lutte contre la privation d'emploi, et notamment ceux œuvrant de longue date dans les secteurs du travail protégé et adapté, de l'insertion par l'activité économique ou dans le cadre de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée, souhaitent s'engager collectivement dans **une démarche de concertation associant le plus grand nombre** car c'est bien la collectivité toute entière qui est concernée par le fléau du chômage de longue durée.

Ces acteurs et actrices souhaitent s'inscrire dans un mouvement large, associant les pouvoirs publics nationaux, les collectivités territoriales, les acteurs institutionnels comme privés, intervenant sur les questions d'emploi, les organisations syndicales et les personnes concernées ou ayant été concernées par la privation durable d'emploi.

Concrètement, cinq conférences territoriales seront organisées dans toute la France tout au long de l'année 2024 pour mettre en commun les enjeux et les questionnements, recueillir la parole des participants et élaborer collectivement les contours d'une future loi du droit à l'emploi.

Pour celles et ceux qui ne peuvent pas se rendre aux conférences territoriales, un espace de contribution est ouvert sur **le site internet de la concertation**. N'hésitez pas à participer et à nous confier vos idées pour une loi du droit à l'emploi.

Une ambition : construire une loi effective pour le droit à l'emploi

Nous voulons construire un socle juridique soutenant l'engagement des acteurs dans la mise en œuvre du droit à l'emploi. Nous avons l'ambition d'élaborer une loi effective dont l'objet est de permettre l'accès de toute personne volontaire à un emploi digne.

Le calendrier de la concertation

Un événement national de lancement le 29 février

Les acteurs de la concertation se sont donné rendez-vous en visio pour un événement national de lancement de la concertation en présence d'Axelle Brodiez-Dolino, directrice de recherche en histoire au CNRS, qui a présenté l'histoire du droit à l'emploi en France.

Cinq conférences territoriales

Depuis avril 2024, cinq conférences territoriales sont organisées dans toute la France pour mettre en commun les enjeux et les questionnements, recueillir la parole des participant·es et élaborer collectivement les contours d'une future loi du droit à l'emploi :

À **Laval** le 17 avril

À **Lyon** le 6 juin

À **Troyes** le 15 octobre

À **Bondy** le 21 novembre

À **Pau** le 18 décembre



Un événement national de clôture

Un événement de clôture début 2025 viendra rendre compte des échanges et des propositions concrètes devant nourrir une future loi du droit à l'emploi. Nous porterons alors ces propositions auprès du Gouvernement et des parlementaires.

Les thématiques de la concertation

Cinq thématiques sont soumises à la réflexion tout au long de la concertation :



Principes et approche générale du droit à l'emploi



La privation durable d'emploi



Les entreprises de lutte contre la privation d'emploi



Garantir au niveau territorial le droit à l'emploi



Garantir au niveau national le droit à l'emploi



**Vous aussi,
contribuez sur le site
droitalemploi.fr !**